

Commune de Gavarnie-Gèdre - Compte Rendu du conseil municipal du 7 avril 2017

Présents (10) : Michel Gabail, Christian Bruzard, Yvan Brun, Franck Minchella, Pascal Caussieu, André Castagné, Claude Trescazes, Denis Fernandes, Françoise Combre, Michel Maupeu

Pouvoirs (3) : Laurent Solomé à Claude Trescazes, Patrick Labit à Denis Fernandes, Jean Claude Roudet à André Castagné

Votants : 13 (sauf pour comptes administratifs, 12 car M Gabail n'a pas le droit de voter)

Secrétaire : Claude Trescazes

Le quorum est atteint

1) Compte Rendu de la séance précédente :

Il est distribué ce jour et sera validé après retour lors de la séance suivante

2) COMPTES DE GESTION

Vote : pour 13

3) COMPTES ADMINISTRATIFS

Lecture par Michel Maupeu

Budget Principal :

Fonctionnement (dépenses : 3 709 474,92 € ; recettes : 4 026 398,56 € ; solde : +316 923,64 €)

Questions sur dépenses

Yvan Brun s'interroge sur le coût électricité : à quoi cela est dû ? les dépenses d'électricité sont liées en grande partie à la piscine, la patinoire, et les stations d'épuration

André Castagné s'interroge sur le coût du petit équipement : de quoi il s'agit ? Équipements ateliers

Françoise Combre : qu'y a-t-il dans le poste « honoraires » ? avocats

Claude Trescazes : qu'est-ce que la rubrique « autres impôts » - il s'agit de la taxe de séjour en particulier ; 6574 – subvention aux associations: le gros est l'Office de Tourisme

Franck Minchella estime que l'entretien des véhicules coûte très cher

Questions recettes

Il est à souligner l'écart de délai entre le paiement des salaires à la chargée de mission Natura 2000 et le retour des subventions qui couvrent leurs salaires (plus de 1an et demi)

Franck Minchella : les coûts de pharmacies sont à revoir pour la commune : il s'engage à examiner ce poste. Attention à la pharmacie piscine / patinoire qui n'est pas conforme ; il regardera aussi.

Yvan Brun se félicite des recettes parkings Gavarnie et alerte sur l'impact du péage Troumouse qui rapporte actuellement 57000 € et qui risque d'en perdre une fois que le nouveau système sera en place

Investissements (dépenses : 711 060,54 € ; recettes : 555 474,19 € ; solde : - 155 586,35 €)

Explication des 496452,06 de capital d'emprunt auxquels il faut retirer 164000 € car un court terme a été consolidé, donc le capital réel est de 332452.06 €. Cela a nécessité un jeu d'écriture entre dépenses et recettes

Vote : 3 abstentions (Yvan Brun, Claude Trescazes, Pascal Caussieu, Laurent Solomé) 1 contre (Franck Minchella), 7 pour. Claude Trescazes explique qu'il n'a rien à reprocher, c'est juste qu'avec l'amalgame des 3 budgets il a du mal à comprendre.

Budget annexe station :

Fonctionnement dépenses : (2 220 812,88 € ; recettes : 2 524 008,38 € ; solde : + 303 195,50 €)

Transports de voyageurs = secours sur pistes

Franck Minchella s'étonne du loyer de la CSVB au pourcentage de Chiffre d'Affaires.

Yvan Brun intervient pour dire qu'il ne s'agit pas de bénéfices mais juste d'un résultat de fonctionnement positif mais la station coûte de plus en plus cher chaque année

Investissements dépenses : 754 997,94 € ; recettes : 844 628,67 € ; solde : + 89630,73 €

Pas de question

Vote : pour 9, contre 3 (Yvan Brun, Franck Minchella, Pascal Caussieu), abstention 0, contre 0

Claude Trescazes fait remarquer qu'il aurait été bien d'avoir un comparatif avec l'année n-1

Budget annexe eau potable

Fonctionnement dépenses : 69508,85 € ; recettes : 70428,20 € ; solde : +919,35€

Françoise Combre souligne l'importance des coûts de frais d'analyses

Claude Trescazes s'interroge sur le poste service bancaire

Investissement dépenses : 15326,14 € ; recettes : 55856,40 € ; solde : +40530,26 €

Yvan Brun fait remarquer que pour être dans le cadre réglementaire il faudrait à peu près doubler le prix de l'eau, sans compter les investissements futurs

Vote : pour 11, 1 abstention (Yvan Brun)

Budget annexe assainissement

Fonctionnement dépenses : 61829,51 € ; recettes : 61 554,69 € ; solde : -274,82 €

Pas de question

Investissement dépenses : 33858,03 € ; recettes : 66435,07 € ; solde : +32577,04 €

Claude Trescazes demande s'il est possible de voir quelle est la masse de subventions de l'agence de l'eau sur les travaux eau et assainissement de la commune. Un document sera fait sur quelques années

Vote : pour 12

Budget annexe Desman

Fonctionnement dépenses : 59058,51 € ; recettes : 62578,98 € ; solde : +3520,47 €

Investissement dépenses : 23474,09 € ; recettes : 23991,24 € ; solde : +517,15 €

Franck Minchella indique qu'il serait nécessaire d'y faire quelques travaux (peintures, voliges...) ; important car c'est un acteur économique essentiel de notre commune (piscine, patinoire, station...).

Yvan Brun souligne l'apport d'activité du Desman sur la commune.

Vote : pour 12

4) AFFECTATIONS DE RESULTATS

Budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif de l'année 2016, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016	-322.538,00
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2015	166.951,65
Résultat à reprendre au compte D 001 exercice 2017	-155.586,35
Restes à réaliser en dépenses	727.750,00
Restes à réaliser en recettes	415.585,00
Solde des restes à réaliser	-312.165,00
Résultat cumulé avec restes à réaliser	-467.751,35

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2016	- 50.625,19
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2015	367.548,83
Excédent cumulé à affecter	316.923,64

Il est décidé d'affecter les résultats comme suit :

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser	316.923,64
b) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0

Inscriptions au Budget 2017 :

Total à inscrire au compte R 002 fonctionnement recettes	0
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	316.923,64
Total à inscrire au compte D 001 déficit investissement capitalisé	155.586,35
Restes à réaliser investissement dépenses	-727.750,00
Restes à réaliser investissement recettes	415.585,00

Budget annexe station de ski

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif de l'année 2016, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2016	231.102,20
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2015	- 141.471,47
Résultat à reprendre au compte R 002 exercice 2017	89.630,73
Restes à réaliser en dépenses	263.000,00
Restes à réaliser en recettes	87.900,00
Solde des restes à réaliser	- 175.100,00
Résultat cumulé avec restes à réaliser	- 85.469,27

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2016	303.195,50
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2015	0
Excédent cumulé à affecter	303.195,50

Le Conseil municipal décide des affectations suivantes

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser	0
b) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0

Inscriptions au Budget 2017 :	
Total à inscrire au compte R 002 fonctionnement recettes	217.726,23
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	85.469,27
Total à inscrire au compte D 001 déficit investissement capitalisé	85.469,27
Restes à réaliser investissement dépenses	263.000,00
Restes à réaliser investissement recettes	87.900,00

Budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif de l'année 2016, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2016	32.924,65
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2015	- 347,61
Résultat à reprendre au compte R 001 exercice 2017	32.577,04
Restes à réaliser en dépenses	16.000,00
Restes à réaliser en recettes	0
Solde des restes à réaliser	-16.000,00
Résultat cumulé avec restes à réaliser	16.577,04

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2016	- 1.372,31
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2015	1.097,49
Déficit cumulé à affecter	- 274,82

Le Conseil municipal décide des affectations suivantes

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser	0
b) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0

Inscriptions au Budget 2017 :	
Total à inscrire au compte D 002 fonctionnement dépenses	- 274,82
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	0
Total à inscrire au compte R 001 excédent investissement capitalisé	32.577,04
Restes à réaliser investissement dépenses	16.000,00
Restes à réaliser investissement recettes	0

Budget annexe eau potable

Le Conseil municipal décide des affectations suivantes

Résultat d'investissement	40.530,26
Solde des restes à réaliser	- 34.030,00
Solde global d'investissement	6.500,26
Résultat de fonctionnement à affecter	919,35
Utilisation du résultat de fonctionnement	
Couverture du déficit d'investissement (1068)	0
Report à nouveau en fonctionnement :	919,35

Budget annexe Desman

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif de l'année 2016, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2016	5.320,84
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2015	- 4.803,69
Résultat à reprendre au compte R 001 exercice 2017	517,15
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0
Solde des restes à réaliser	0
Résultat cumulé avec restes à réaliser	517,15

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2016	- 1.295,07
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2015	4.815,54
Excédent cumulé à affecter	3.520,47

Le Conseil municipal décide des affectations suivantes

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser	0
b) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0

Inscriptions au Budget 2017 :

Total à inscrire au compte R 002 fonctionnement recettes	3.520,47
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	0
Total à inscrire au compte R 001 excédent investissement capitalisé	517,15
Restes à réaliser investissement dépenses	0
Restes à réaliser investissement recettes	0

5) CREATION EMPLOIS SAISONNIERS : TECHNIQUES, PATINOIRE, PISCINE, PEAGE, PARKING GAVARNIE

Technique :

Le maire rappelle ce qui avait été fait l'an dernier en terme technique

Une discussion s'engage par rapport au temps récupéré sur le non ramassage des ordures ménagères. Rajouter 1 mois de travail au contrat qu'avait l'an dernier Bernard Coumates

Yvan Brun demande ce qui va être fait pour le fleurissement : 1 personne responsable pour les 2 communes

Décision :

4 ETP du 2 mai au 31 octobre + 1 ETP du 15 juin au 30 septembre

Parkings Gavarnie :

Yvan rappelle la nécessité de faire un stage accueil. Il est demandé à Lionel Mata de se renseigner sur les possibilités existantes et de chiffrer une telle opération.

Décision de recruter 4,5 ETP (2 mois)

Les postes ouverts sont les suivant :

AGENTS D'ENTRETIEN POUR TOUS TRAVAUX D'INTERET COMMUNAL :

- 1 agent d'entretien à temps complet – 35 h / semaine – 6 mois – Titulaire du permis V.L.

A compter du 2 Mai jusqu'au 31 Octobre 2017 –

- 1 agent d'entretien à temps complet – 35 h / semaine – 6 mois – Titulaire du permis P.L.

A compter du 2 Mai jusqu'au 31 Octobre 2017 -

- 1 agent d'entretien à temps complet – 35 h / semaine – 6 mois – Titulaire du permis P.L.

A compter du 2 Mai jusqu'au 31 Octobre 2017 –

- 1 agent d'entretien à temps complet – 35 h / semaine – 5 mois – Titulaire du permis V.L.

A compter du 2 Mai jusqu'au 31 Octobre 2017 –

- 1 agent d'entretien à temps complet – 35 h / semaine – 3,5 mois – Titulaire du permis P.L.

A compter du 15 Juin jusqu'au 30 Septembre 2017 –

PISCINE PATINOIRE : 1er Juillet au 3 Septembre

- 1 caissier (ère) à temps incomplet - 24h / semaine –

- 1 maître-nageur sauveteur (diplôme BEESAN + recyclage PSE1 et PSE2) – à temps complet

- 1 maître-nageur sauveteur (diplôme BEESAN + recyclage PSE1 et PSE2) – à temps partiel
18 h/hebdomadaire

PEAGE :

Juin et Septembre : 1 caissier(e) à temps complet – 35 h/semaine + 1 caissier(e) à mi-temps- 17,5 h/semaine:

Juillet et Août : 2 caissiers(es) à temps complet – 35 h/semaine

PARKINGS GAVARNIE :

- 1 Responsable parking - 35 h / semaine – 6 mois – à compter du 1er Mai jusqu'au 31 Octobre 2017.
- 1 agent parking – 35 h / semaine – 2,5 mois – à compter du 1er Juillet au 15 septembre 2017.
- 1 agent parking – 35 h / semaine – 2 mois – à compter du 1er Juillet au 31 Août 2017.
- 1 agent parking – 17,5 h / semaine – 2 mois – à compter du 1er Juillet au 31 Août 2017.

6) PROJETS NATURA 2000

Remplacement Marie Emilie Navel pour maternité

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de remplacer Madame Marie Emilie NAVEL, animatrice NATURA 2000 pendant son congé maternité à compter du 06 Juin 2017 et dont les caractéristiques sont les suivantes : temps complet du 06 Juin au 06 novembre 2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à ce recrutement.

Projets 2017

Dépenses prévisionnelles et plan de financement du premier avril 2017 au 31 mars 2018 pour l'animation Natura 2000 - quatre sites.

Monsieur le Maire expose que la Commune de Gavarnie-Gèdre, étant animatrice des quatre sites Natura 2000 : FR 7300926, FR7300927, FR7300928 et FR7310088, adresse chaque année une demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées. Il expose les frais prévisionnels pour l'animation d'avril 2017 à fin mars 2018 de ces quatre sites dont le coût total s'élève à 84.436,70€ TTC, ainsi que le plan de financement de ce projet couvert à 100% par la subvention, et qui se décompose comme suit :

- Etat : 39.685,25 € TTC

- Europe : 44.751,45€ TTC

M. le Maire précise que ce montant prévisionnel intègre des frais de structure (dont la location des bureaux), ainsi que les frais d'agent comptable associés au poste de chargé de mission Natura 2000 pour un montant de 8.252,70 € par an au profit de la commune. De plus, il couvre l'animation des sites mais également les actions de mise en œuvre des DOCOBs. Le financement prévoit divers supports de communication, la création de 2 panneaux en cœur de village face aux offices du tourisme, des suivis scientifiques, le suivi des MAE mise en œuvre par le Gip-CRPGE, ainsi que l'accompagnement des éleveurs du territoire par la chambre d'agriculture sur une problématique particulière. L'intégralité de la subvention en prise en charge à 100% par Natura 2000.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire, approuve le projet ainsi que le plan de financement.

7) TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Michel Gabail indique que la commission de travail s'est réunie et que la proposition est celle validée par cette commission.

Yvan Brun indique qu'il votera contre par principe du fait qu'on ne délivre pas de l'eau propre à Gavarnie, même si il comprend la nécessité d'augmenter ces tarifs

Les tarifs proposés sont les suivant :

2017	Eau			Assainissement	
	forfait	prélèvement	pollution	forfait	modern
foyer	55,00 €	2,00 €	28,00 €	60,00 €	20,00 €
meublé supplémentaire	30,00 €	2,00 €	28,00 €	40,00 €	20,00 €
camping	1,00 € /lit	0,05€/lit	0,5€/lit	1,00€/lit	1€/lit
hôtel, chambres	2,00 € /lit	0,10€/lit	1€/lit	3,00€/lit	1€/lit
gîtes groupe, centres	2,00 € /lit	0,10€/lit	1€/lit	3,00€/lit	1€/lit
bar-resto	110,00 €	4,00 €	56,00 €	120,00 €	40,00 €
commerces	27,50 €	1,00 €	14,00 €	30,00 €	10,00 €

Vote : 2 contre (Yvan Brun, Franck Minchella), 1 abstention (Pascal Caussieu), 10 pour

8) ADHESION ADAC

Michel Gabail explique le fonctionnement de l'ADAC (agence départementale d'Accompagnement des Collectivités) qui vient en soutien à maîtrise d'ouvrage des collectivités. Le coût pour la commune est de 1239 €. L'ADAC intervient sur de nombreux dossiers auprès de la commune

Vote : pour 13

9) ETUDE ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENT AXE GAVARNIE(VILLAGE) – COL DES TENTES

Monsieur le Maire indique que suite à l'appel d'offres lancé, 2 bureaux ont transmis une offre :

Les deux réponses sont administrativement complètes et conformes au cahier des charges

Analyse AMIDEV :

Il est prévu 45 jours de travail pour un montant HT de 26.075,00 € HT. (prix journée technicien 450 € ; prix journée ingénieur : 650 €)

Analyse APEXE :

Il est prévu 52,5 jours de travail pour un montant HT de 35.290,00 € HT. (prix journée technicien 550 € ; prix journée ingénieur : 680 €)

Les 2 bureaux s'engagent sur les délais souhaités, à savoir un rendu en fin d'année 2017. Peut-être faudra-t-il décaler au 1er trimestre 2018 du fait des inventaires hivernaux à faire et en fonction de l'enneigement de ce mois d'avril

Ces deux réponses étant conformes administrativement et techniquement, il apparaît que la « mieux-disante » est celle d'AMIDEV.

VOTE : POUR 12 , 1 abstention : F Minchella ; AMIDEV est retenu en tant que mieux disant

DIVERS

a. Convention urbanisme CCPVG

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles suivants :

- L422-1 définissant le Maire comme autorité compétente pour délivrer les actes pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus ;
- L422-8 supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus ;
- R423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de sa compétence,

Vu les articles L5111-1 et L5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à un EPCI de créer un service commun mis à disposition de communes membres pour l'exercice de leurs compétences dans le cadre d'une bonne organisation des services,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 Mars 2017 autorisant le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves à signer les conventions de mise à disposition du service commun d'urbanisme avec les communes pour l'instruction des actes et demandes d'autorisation d'urbanisme,

Considérant que la Loi ALUR du 24 mars 2014 met fin à la possibilité offerte aux communes membres d'un EPCI de 10 000 habitants et plus de demander la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un document d'urbanisme (ancien POS, PLU ou carte communale) ;

Considérant que la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves issue de la fusion de cinq communautés de communes au 1er janvier 2017 compte près de 16 500 habitants ;

Considérant que, parmi les 46 communes membres de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, 38 d'entre-elles perdront en 2017 le bénéfice du service d'instruction des demandes d'urbanisme jusque-là assuré par la DDT des Hautes-Pyrénées. Les huit autres communes n'ont jamais disposé de document d'urbanisme, la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme restant alors au Préfet de département ;

Considérant la proposition faite par la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves d'organiser un service commun pour assister ses communes membres dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ;

Considérant l'intérêt pour les communes d'adhérer à ce service commun pour mutualiser des moyens financiers permettant de disposer des compétences en urbanisme nécessaires ;

Considérant le projet de convention de mise à disposition du service commun qui prévoit notamment :

- Une instruction des actes et demandes d'autorisation d'urbanisme par le service commun qui proposera à la signature du Maire un projet d'arrêté ou d'acte. Les demandes de renseignement et CUa continueront à être délivrés par les communes ;
- Une mise à disposition d'un logiciel commun aux communes et à l'EPCI afin de faciliter les liens et le suivi des dossiers ;

Considérant que l'adhésion des communes au service commun ne modifie en rien les compétences et obligations des Maires en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes et la délivrance des décisions, qui restent de leur seul ressort, que les modalités de financement du service commun d'urbanisme seront soumises à délibération du conseil communautaire le 11 avril 2017 et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapporteur et décide :

- 1°/ de confier au service instructeur commun de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols déposés sur le territoire de la commune de Gavarnie-Gèdre à compter du 1er avril 2017 ;
- 2°/ d'approuver la convention correspondante, modèle ci-joint, qui définit les conditions et les modalités techniques et juridiques de mise à disposition par le service instructeur commun de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves au profit de la commune ;
- 3°/ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

b. Périmètre captage eau gèdre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le dossier des périmètres de captages des sources, mis en convention avec le Conseil Général le 03 Novembre 2011 et qui a confié la réalisation des études à effectuer à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le lancement de l'enquête publique de huit sources (Graboutas + Houec-Gabarde + Clouzet + Maillet + Barada + Hount det Loup + Saugué (Lahue)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

DE SAISIR Monsieur le Préfet pour le lancement de l'enquête publique visant la protection des captages de :

1. Source de Graboutas
2. Source de Houec-Gabarde
3. Source du Clouzet
4. Source du Maillet
5. Source du Barada
6. Source Hount det Loup
7. Source de Saugué (Lahue)

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de l'enquête publique.

c. Turbidimètre

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gavarnie-Gèdre est engagée dans une démarche de réfection et de modernisation du réseau d'eau potable de Gavarnie et tout particulièrement de traitement de la turbidité.

De façon concertée avec les services de l'Etat et avec le bureau d'étude PRIMA, la solution retenue est celle de l'installation d'un turbidimètre au niveau du réservoir du Village permettant de mesurer la turbidité des eaux entrantes et de les dévier avant leur entrée dans le réservoir.

Le bureau d'étude PRIMA a lancé une consultation et l'offre de l'entreprise MSE apparaît être la mieux-disante. Le montant de l'offre s'élève à 23.760€ TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de confier la mise en place du turbidimètre à l'entreprise MSE.

d. Appel à projet eau potable

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gavarnie-Gèdre est engagée dans une démarche de réfection du réseau d'eau potable sur Gavarnie et tout particulièrement de traitement de la turbidité.

L'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne vise à participer à hauteur de 80% aux projets de protection et de mise en conformité des captages d'eau potable. Ces financements pourraient permettre, à Gavarnie comme à Gèdre, de mettre en place des périmètres de protection, de rénover certains réservoirs, de mettre en place des solutions de traitement sanitaire et de conduire les solutions de traitement de la turbidité sur la source de Hount de l'Ane à Gavarnie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE le Maire à candidater à l'appel à projets « Eau potable – Protection et qualité de l'eau » lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

e. Vente yvette caussieu / mélanie castagné – droit de préférence

Aucune opposition.

f. Participation famille Antoine Puyo 55 € voyage scolaire

Michel Gabail indique que lors du précédent conseil il avait été décidé de répondre favorablement à une demande d'aide financière du collège de Luchon concernant un voyage scolaire auquel devait participer Antoine Puyo. Il indique que le collège suite à cet accord a indiqué ne pas pouvoir recevoir directement cette aide. Elle sera donc versée directement à la famille d'Antoine.

g. Demande location appartement Bernard Caussieu

Accord de principe pour l'appartement annexe Mairie, pour un montant mensuel de trois cent treize euros (313,00 €) à compter du 1er Mai 2017 et ce pour une durée de trois ans.

h. Courrier Nicolas Zaragoza

Michel Gabail donne lecture d'un courrier reçu de Nicolas Zaragoza concernant un problème de sécurité sur le Pont Fedacou. Il indique être allé sur place et avoir constaté qu'effectivement ce problème était très urgent à régler.

André Castagné indique que l'entreprise FFT a été missionné il y a après de 2 ans pour effectuer ce travail mais n'est pas encore intervenue suce chantier....il indique les relancer dès le matin. Les équipes municipales doivent aller sécuriser à minima le temps que FFT arrive. Une réponse écrite sera apportée à Nicolas Zaragoza.

La séance est levée à 22h30.